

Annexe n° : /_/_/_/

Nom et Prénom (s) :

N° d'identification fiscale : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/

Liste des exploitations ⁽¹⁾	Régime du bénéfice forfaitaire ⁽²⁾	Régime du résultat net réel (RNR)	
	Chiffre d'affaires	Bénéfice net fiscal	Déficit fiscal
A titre individuel ⁽³⁾			
Désignation de l'exploitation :			
Qualité de l'exploitant P.L.U. ⁽⁴⁾ :			
Superficie :
Lieu de situation :			
Titre foncier ou régime foncier :			
Plantation ou culture ⁽⁵⁾ :			
Désignation de l'exploitation :			
Qualité de l'exploitant P.L.U. ⁽⁴⁾ :			
Superficie :
Lieu de situation :			
Titre foncier ou régime foncier :			
Plantation ou culture ⁽⁵⁾ :			
Quote-part dans l'indivision ⁽³⁾ ou la société en participation			
Désignation de l'exploitation :			
Qualité de l'exploitant P.L.U. ⁽⁴⁾ :			
Superficie :
Lieu de situation :			
Titre foncier ou régime foncier :			
Plantation ou culture ⁽⁵⁾ :			
Désignation de l'exploitation :			
Qualité de l'exploitant P.L.U. ⁽⁴⁾ :			
Superficie :
Lieu de situation :			
Titre foncier ou régime foncier :			
Plantation ou culture ⁽⁵⁾ :			
TOTAUX

Plus values de cessions (terres, plantations et autres éléments de l'actif) ⁽⁶⁾

Nature du bien cédé	Cession		Date d'acquisition	Coût de revient	Date de cession	Prix de cession	Montant de la plus value
	totale	partielle					
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Joindre un état annexe si le nombre des exploitations dépasse deux.

(2) Le revenu imposable provenant des exploitations agricoles est déterminé d'après un bénéfice forfaitaire tel que défini à l'article 49 en tenant compte des dispositions de l'article 51. **(Dispositions de l'article 48 du C.G.I.)**

(3) Dispense de déclaration pour les contribuables disposant uniquement de revenus agricoles provenant d'une seule exploitation lorsqu'ils relèvent du régime forfaitaire. (Dispositions de l'article 86 du C.G.I.).

(4)- **P= propriétaire** **L= locataire** **U= usufruitier**

- En cas de location, joindre copie du contrat de location ou indiquer le nom et l'identité du propriétaire.

(5) Joindre un état annexe donnant le détail des :

- Terres de culture irriguées ou non irriguées ;
- Plantations régulières et irrégulières (nature des plantations, année de plantation et le revenu correspondant) ;
- Animaux (nombre de têtes par espèce).

(6) Tableau réservé aux contribuables imposés d'après le régime du forfait.